

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 12 avril 2021 à 20 H 30

Convocation : 07/04/2021

Affichage : 21/04/2021

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Martine ROBEZ, Caroline MEYER, Valérie BENDERITTER, Sylvie ROSSIGNOL, Christèle MARCELLE, MM Alain GOUNAND, Philippe HUSSON, Fabrice DESTAING, Robin BOIRAL, Anthony FALCONNET, Olivier MATHEVON, Thomas VUITTENEZ, Florian GRANDPERRIN, Aurélien PHILIPPE,

Absentes : Mesdames Nadine DROUHAIN, Stéphanie PICOT

Procurations Nathalie HONORIO Nathalie à Fabrice DESTAING, Isabelle NONNOTTE à Laure VALENTIN

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : M. Anthony FALCONNET

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Budget primitif principal 2021
- Budget annexe « Les Jardins de Jean »
 - Taux des taxes locales directes
- Attributions compensatrices définitives 2019
- Régie salle polyvalente, vaisselle cassée et Place du marché
 - Parcelle ZC 198
 - Stagiaires ou apprentis

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Budget primitif principal 2021

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal après délibération, valide à l'unanimité des présents, le budget primitif principal 2021 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Dépenses	783 878.00 €
- Recettes	783 878.00 €

Section d'investissement

- Dépenses à réaliser)	650 759.78 € (dont 711386.52 € de report et 40 574.51 € de reste
- Recettes	1 402 720.81 €

Budget annexe « Les Jardins de Jean »

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal après délibération, valide à l'unanimité des présents, le budget annexe « Les Jardins de Jean » 2021 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Dépenses	1 194 999.75 €
- Recettes	1 263 103.83 €

Section d'investissement

- Dépenses	1 123 103.83 €
- Recettes	1 123 103.83 €

Taux des taxes locales directes

Après débat, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal par délibération, décide avec 3 contres, 1 abstention et 13 pour de maintenir les taux des taxes locales directes, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	36.31%
Taxe foncière (non bâti)	19.87%

Attributions compensatrices définitives 2019

Mme le Maire informe le Conseil de la nécessité de valider les attributions compensatrices définitives 2019 versées par la Communauté de Communes Jura Nord, à hauteur de 9 736 € soit 70 € par habitant.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, valident ces attributions compensatrices à l'unanimité des présents.

Régie salle polyvalente, vaisselle cassée et Place du marché

Madame le Maire, fait part au Conseil municipal de l'éventualité de supprimer la régie de la salle polyvalente, vaisselle cassée et Place du marché car la trésorerie impose un nouveau système de paiement par TPE.

Ce nouveau système engendre des frais de location et de commissions.

Après délibération, le Conseil municipal décide avec 16 pour et 1 abstention de supprimer cette régie et de procéder par titre exécutoire pour le paiement des locations de la salle polyvalente.

Parcelle ZC 198

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 198 située Rue de la Roche. Elle précise que cette parcelle dispose d'une superficie de 1488 m².

Madame Laure VALENTIN demande au Conseil municipal sur l'avenir de cette parcelle.

Après débat, les avis sont diversifiés. Ce point sera abordé plus dans le détail lors d'un prochain Conseil.

Stagiaires ou apprentis

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de prendre sur la commune soit un apprenti soit un stagiaire.

Après débat, le Conseil municipal décide avec 1 contre et 16 pour de partir sur un contrat d'apprentissage.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à cette décision, des contacts seront pris auprès des écoles.

Questions diverses

1. Mme le Maire informe le Conseil municipal que les travaux du pont SNCF, sis Rue des Minerais ont été arrêtés sur avis du Département. Mme Laure VALENTIN précise qu'un aménagement sera réalisé pour les piétons sur le pont.

Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire que le Département prenne contact avec le service des ouvrages d'arts afin de réaliser une étude plus approfondie.

2. Mme Valérie BENDERITTER informe le Conseil municipal de sa réunion au SIVU. Elle précise que la Communauté de Commune Jura Nord pourrait reprendre la compétence de

la gestion du foyer logement. Cette information nécessite une décision qui sera prise au plus tard en janvier 2022.

3. Monsieur Alain GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il a eu un rendez-vous avec un habitant de la commune qui souhaite une donation d'une bande de terrain de 6 mètres situé lieu dit « A la Vue de Dole ». Le Conseil municipal s'oppose à cette donation car cela engendre la réalisation d'un permis d'aménager modificatif et d'un nouveau bornage.

La séance est levée à 23h05